



DÉLIBÉRATION

du Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier Local des Collectivités de Côte-d'Or

Séance du jeudi 30 mars 2025

Président : Monsieur Rémi DETANG

Secrétaire de séance : Madame Céline TONOT

Convocation envoyée le 20/03/2025

Nombre de membres du Conseil d'Administration : 15
Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de présents participant au vote : 12
Nombre de procuration : 2

SCRUTIN :

POUR : 14

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

Membres Présents :

M. Philippe BELLEVILLE
M. Nicolas BOURNY
M. Patrick CHAPUIS
M. Rémi DETANG
M. Jean-François DODET
M. Jean-Claude Girard
M. Dominique GRIMPRET
M. Antoine HOAREAU
Mme Danielle JUBAN
Mme Lydie PFANDER-MENY
M. Guillaume RUET
Mme Céline TONOT

Membres Absents :

M. Thierry FALCONNET (pouvoir à Mme Céline TONOT)
Mme Dominique MARTIN-GENDRE
M. François REBSAMEN (pouvoir à M. Rémi Détang)

OBJET : **AFFAIRES GENERALES**

Délégation d'attribution du Conseil d'Administration à la Directrice – Rapport des délégations

Il est rappelé que par délibération du 22 décembre 2020, le Conseil d'Administration a décidé, conformément aux dispositions légales, de déléguer à la Directrice l'exercice des droits de priorité et de préemption, dont l'EPFL est titulaire ou délégataire.

Il doit être rendu compte de l'exercice de cette délégation lors de chaque séance du Conseil d'Administration.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Après en avoir délibéré

DECIDE

- **de prendre acte** des décisions prises par la Directrice de l'EPFL des Collectivités de Côte d'Or dans le cadre de la délégation qui lui a été consentie par délibération du Conseil d'Administration du 22 décembre 2020, telles que listées en annexe.

Signature numérique le 28/03/2025
de Céline TONOT
Secrétaire de séance



Signature numérique le 31/03/2025
de Rémi DETANG
Président de l'EPFL



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

021-451638902-20250327-DEL_2025_005-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 3/17/03/2025
Publication : 3/17/03/2025

**Arrêtés d'exercice du droit préemption urbain,
intervenues dans le cadre de la délégation à la Directrice**

- Maison d'habitation située 10 rue Edme Verniquet à Dijon - Arrêté du 13/03/2025 - pour un montant de 245 000 € - conforme à l'évaluation des Domaines
- Maison d'habitation située 10 rue Guy de Maupassant à Dijon - Arrêté du 13/03/2025 - pour un montant de 200 000 € - conforme à l'évaluation des Domaines
- Maison d'habitation située 36 avenue Roland Carraz à Chenôve - Arrêté du 13/03/2025 - pour un montant de 225 000 € - conforme à l'évaluation des Domaines